

Zeitschrift: Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 71-M (1973)

Heft: 9

Artikel: Prospective dans la profession de l'ingénieur-géomètre

Autor: Solari, R.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-226402>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Prospective dans la profession de l'ingénieur-géomètre

R. Solari

Premier rapport de la commission I étudiant le cadastre à buts multiples (cadastre polyvalent)

I. Préambule

a) Le rapport présenté en 1970 par la Commission de prospective, contient entre autres les propositions principales suivantes:

- l'accélération des travaux de la mensuration parcellaire officielle, y compris l'établissement des plans d'ensemble à l'échelle 1:5000 ou 1:10000;
- l'exécution de mensurations selon un procédé simplifié dans les régions où l'amélioration de la structure foncière est nécessaire ou dans lesquelles les constructions se développent, qui n'ont pas de cadastre ou ne possèdent que des documents insuffisants;
- le développement de l'automation et de l'orthophotogrammétrie;
- l'exécution accélérée du cadastre des conduites souterraines;
- l'établissement d'un réseau de points de base déterminés en situation et altitude, devant compléter la triangulation officielle existante du 1^{er} au 4^e ordre, et pouvant servir aussi aux besoins du génie civil;
- la création à l'échelon national, au besoin dans les cantons, d'un organe de coordination et de consultation comprenant des représentants de tous les milieux intéressés;
- la promulgation d'ordonnances officielles précisant les exigences d'un cadastre à buts multiples;
- une meilleure information du public sur l'importance croissante de la mensuration dans le sens général et sur l'activité de l'ingénieur géomètre.

En ce qui concerne le cadastre à buts multiples ou cadastre polyvalent on souligne, dans le rapport, que le grand développement des travaux d'aménagement du sol de tout genre a mis toujours plus en évidence la nécessité d'avoir à disposition des documents cadastraux pouvant servir aux besoins du génie rural et civil, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, des services publics, de la science et de la recherche; en d'autres termes, des documents polyvalents et non seulement des plans et registres donnant l'état parcellaire et servant surtout de base à l'immatriculation et aux mutations des droits réels au registre foncier.

b) Le cadastre polyvalent intéresse aussi bien les Etats qui possèdent un cadastre juridique que ceux qui ont un cadastre fiscal qu'ils tendent à améliorer, ainsi que ceux qui, n'ayant pas encore de cadastre, sont en train d'établir les bases du système à adopter pour leur territoire.

Pour cette raison le soussigné lors du congrès international de la FIG à Wiesbaden a proposé que la commission 7, qui s'occupe du cadastre et de l'aménagement foncier rural, choisisse entre autres ce thème parmi les sujets à traiter jusqu'au congrès de Washington de 1974.

La commission a accepté la proposition et elle a déjà discuté cet objet lors des sessions de l'année passée à Sofia et de cette année à Ankara. Le soussigné a rendu compte des travaux de la commission dans le bulletin du mois de mars 1973 de notre société.

II. Les travaux de la sous-commission

a) Conformément à la décision de l'Assemblée générale de la SSMAF de 1972, le Comité central a nommé deux sous-commissions pour la prospective, soit:

- une sous-commission I: cadastre à buts multiples;
- une sous-commission II: définition de la profession.

b) La sous-commission pour le cadastre à buts multiples comprend MM. Griesel et Peitrequin (Conférence services cantonales cad.), Guibert (CC/SSMAF), Hippenmeyer (GP) et Solari (SSMAF).

c) Le 8 février dernier la sous-commission I s'est constituée comme suit:

Président: R. Solari

Vice-président: P. Peitrequin

Secrétaire: J. Hippenmeyer

Elle a ensuite commencé la discussion sur la définition, le but et le contenu du cadastre polyvalent.

En ce qui concerne la définition, la sous-commission a accepté provisoirement la formulation de la commission 7 de la FIG, c'est-à-dire *le cadastre est une base géographique de localisation et de définition d'informations techniques, juridiques, fiscales et économiques*.

Pour le contenu, elle a décidé de prendre contact avec les principales instances intéressées; par exemple avec l'ORL, et quelques services cantonaux pour ce qui concerne les exigences de l'urbanisme, la conférence des organes fiscaux, etc.; elle a aussi décidé de visiter les installations du «Tiefbauamt» de la ville de Zurich et de la Société d'études appliquées ASI également à Zurich; enfin, de prendre contact avec le professeur Conzett, président de la Commission d'automation de la SSMAF.

La caractéristique d'un cadastre moderne est double puisqu'il s'agit:

1. d'avoir à disposition des documents toujours plus complets;
2. de réunir les données cadastrales, d'ordre technique, juridique et économique, de façon qu'elles soient plus facilement, plus rapidement et plus largement à disposition des services administratifs et de la collectivité.

d) Le 2 mars 1973 le président central de la SSMAF a réuni à Olten les deux sous-commissions afin de fixer clairement leur tâche respective.

Voici la tâche formulée par la sous-commission I:

1. Définir le futur cadastre polyvalent suisse, en déterminant son extension optimale réalisable.

2. Définir quels sont les *but*s de ce cadastre polyvalent.
3. Définir, en fonction des différentes régions du pays, le *contenu* du cadastre polyvalent, et quelles sont les *données* qui doivent *compléter* celles de la mensurations cadastrale officielle actuelle pour permettre d'atteindre ces buts.
4. Définir comment:
 - 4.1 Les données du cadastre polyvalent seront *établies*.
 - 4.2 Ces données pourront être *mise à disposition* de la collectivité d'une manière permanente.
 - 4.3 Ces différentes données seront *tenues à jour*.
5. Définir le rôle de l'ingénieur-géomètre en ce qui concerne:
 - *l'exécution* des divers travaux de son domaine professionnel;
 - *la coordination* des instances intéressées.

Et voici la formulation du *but*:

Le but du cadastre polyvalent est de mettre à disposition de la collectivité des documents pouvant satisfaire aux besoins du génie rural et civil, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, de l'économie, des services publics, de la science et de la recherche.

Quant au *contenu* du cadastre polyvalent il devrait comprendre les données suivantes:

1. *Points fixes*.
2. *Données du cadastre juridique*.
3. *Données fiscales*, c'est-à-dire celles de l'estimation foncière (impôt, taxe, assurance).
4. *Données topographiques* parmi lesquelles il faudra probablement faire abstraction des courbes de niveau et se limiter aux altitudes des points fixes, de points caractéristiques et d'un certain nombre de points limites.
5. *Données naturelles*: climat, pédologie, eaux de surface et souterraines, etc.
6. *Données techniques*: conduites aériennes, au niveau du sol et des souterraines, voies de communication, mines, etc.
7. *Données économiques*: (forêts, vignes, cultures spéciales), bâtiments, zones de construction, alignements des constructions, conditions d'utilisation privée et publique du sol.
8. *Echelles*.

Il est évident que le contenu variera selon les zones et leur valeur: grandes villes, villes moyennes ou petites, villages, terrains à bâtir, zone de développement, terrains agricoles, bois, forêts, pâturages, etc.

A ce propos on cite les remarques faites par le délégué suédois dans ses réponses au premier questionnaire distribué dans le cadre des travaux de la commission 7 de la FIG. Après avoir remarqué que le cadastre existant doit être considéré comme insuffisant, le délégué remarque «qu'il faut rénover, mais en cherchant un équilibre entre frais et utilité, car on ne pourra jamais couvrir tous les besoins, même en

donnant aux plans plus de précision et de détails. Certaines nécessités techniques se présentent seulement pour des régions particulières et il serait inutile et onéreux d'exiger d'une façon générale un cadastre de niveau très élevé. Il semble plus opportun et économique de faire des levés spéciaux pour les besoins sortant de l'ordinaire. Mais il est nécessaire qu'il y ait un réseau de points fixes et de coordonnées communs. Le but final est tout de même celui d'établir un cadastre répondant au plus grand nombre de besoins, compte tenu des frais d'établissement.»

Ajoutons à titre d'information qu'en Suède fonctionne déjà une banque centrale de données et qu'en RFA les Länder sont en train d'enregistrer systématiquement les données cadastrales. Des études sont en cours pour introduire un cadastre polyvalent.

e) Le 20 mars 1973, la sous-commission s'est réunie à Zurich où elle a pris contact avec le professeur Conzett, président de la Commission d'automation.

On a défini d'abord des points de contact, par exemple:

- la statistique des surfaces;
- les compléments à apporter aux mensurations existantes pour les besoins de l'aménagement du territoire (banque de données, grille de données par hectare, etc.) (travail de faire en collaboration avec l'ORL).

En particulier la Commission d'automation verrait volontiers la Commission pour le cadastre polyvalent discuter et définir dans quelle mesure des banques de données entrent en considération en Suisse.

Des contacts seraient aussi à souhaiter pour la réalisation des propositions des deux commissions. Il semble que c'est à l'échelon du canton que la «locomotive» doit être trouvée pour l'établissement du cadastre polyvalent.

Afin d'éviter tout travail à double les deux commissions maintiendront un contact permanent et échangeront les procès-verbaux de leurs réunions.

Au cours de la même séance la commission a visité les installations automatiques du service des travaux de la ville de Zurich et a été informée par la maison ASI sur la conception du système de la ville, avec l'ordinateur central et le réseau de distribution par «Terminals».

f) Le 7 juin enfin la commission a tenu sa 4^e réunion à Berne où elle a commencé à définir en détail les différents points du contenu du cadastre à buts multiples, en commençant par les points fixes.

En vue d'une réunion avec l'ORL les membres de la commission prendront contact avec le service de l'urbanisme de leur canton. Pour approfondir leurs connaissances afin de faire des propositions concrètes valables ils envisagent en outre de faire une visite en automne en Allemagne occidentale, qui, avec la Suède, semble être le pays plus avancé dans ce domaine.